

NOM DE LA SOCIETE : _____

ADRESSE : _____

Personne en charge du dossier : _____

Tél : _____ site web : www. _____

Mél : _____ @ _____

Adresse de facturation + vos références comptables / commande **(OBLIGATOIRE)** :

Nous souhaitons exposer à GASTECH 2022 au sein du Pavillon France organisé par EVOLEN et réservons la surface d'exposition ci-dessous :

GASTECH 2022					
	M ² souhaités	Prix m ² /HT ADHERENT	Prix m ² /HT NON- ADHERENT	TOTAL HT	TOTAL TTC*
Surface nue <i>Minimum 30 m²</i>		€ 900	€ 1 120	€	€
Stand individuel décoré <i>Minimum 9 m²</i>		€ 1 340	€ 1 590	€	€
Forfait mini-stand <i>2 sociétés sur 9 m²</i>	Environ 4.50 m²	€ 5 600	€ 6 740	€	€

* TVA à 20%

Signature du représentant + cachet de l'entreprise : _____

Date : _____

Date limite des inscriptions : 28 février 2022

**Virement bancaire à l'ordre d'EVOLEN – 70% à la commande,
Solde 30% avant le 05/05/2022**

Société Générale Courbevoie Entreprises
IBAN : FR76 30003 03829 00050173321 16
SWIFT / BIC: SOGEFRPP

EVOLEN - Chantal BURLLOT – c.burlot@evolen.org – Tel: 01 47 17 60 68

GASTECH 2022

Milan- 5 / 8 septembre

GASTECH, exposition internationale itinérante devenue annuelle, revient en Europe. Toute l'industrie du gaz sera présente à GASTECH 2022 dont le programme s'enrichit de nouvelles thématiques, notamment sur l'hydrogène, accompagnant ainsi le secteur du gaz dans sa transformation énergétique.

GASTECH fêtera ses 50 ans d'existence et les conférences seront d'un haut niveau et aborderont l'ensemble des sujets de la chaîne gazière. GASTECH 2022 devrait réunir plus de 1 000 exposants internationaux, 40 000 professionnels de 80 pays et près de 600 conférenciers.

EVOLEN organisera le pavillon France qui est labellisé par Business France. Le pavillon comportera deux îlots très bien situés face à TotalEnergies.

Nous vous proposons plusieurs options au choix :

- Une **surface nue** d'au minimum 30 m². Le tarif inclut les frais de gestion d'EVOLEN.
- Un **stand individuel décoré** de 9 m² minimum livré clé en main et comprenant : décoration du collectif France revêtement du sol, cloisons de séparation, enseigne individuelle société, 1 réserve fermant à clef avec rayonnage, éclairage (3 spots de 100 W chacun, la consommation électrique est non comprise et sera facturée en sus), 1 prise électrique 220 V, 1 table, 3 chaises, 1 poubelle & 1 bloc patère.
- Un **forfait mini-stand** : deux sociétés partagent un espace de 9 m² environ. Chacune disposera de 1 comptoir, 1 tabouret haut et 1 prise électrique. Elles partageront 1 table, 4 chaises et l'enseigne.

Cette prestation collective est, sous conditions, éligible au dispositif d'aide du Plan de Relance Export de l'Etat français pour les PME-ETI françaises via un « **Chèque Relance Export** » ; renseignez-vous sur www.teamfrance-export.fr - rubrique Trouver des aides et financements/Financements publics. Certaines régions françaises peuvent également apporter une aide à cette prestation dans le cadre de leur politique de soutien à l'export ; renseignez-vous sur les conditions d'éligibilité et de cumul des aides sur le site www.teamfrance-export.fr de votre région ».

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

1/ PARTICIPATION - PAIEMENT

En signant le bulletin d'inscription, la société exposante s'engage à payer à EVOLEN la totalité TTC de la prestation commandée incluant, selon l'option choisie, tous les frais de surface et de décoration, hors frais annexes décrits dans le paragraphe 3.

La société exposante s'engage à régler à EVOLEN la prestation commandée selon l'échéancier suivant :

- 70% TTC, par virement bancaire, le jour de l'envoi du bulletin de réservation signé à EVOLEN,
- Le solde de 30% TTC, par virement bancaire, sera exigible 4 mois avant l'ouverture officielle de l'exposition, soit le **5 mai 2022** au plus tard.

La société bénéficie du tarif adhérent EVOLEN, si elle est à jour du règlement de sa cotisation 2022, à la date d'exigibilité du solde (30%), soit le 5 mai 2022.

La société exposante s'engage à respecter sans réserve le règlement et les conditions générales des organisateurs, notamment les dispositions relatives à la date et au lieu de l'exposition et aux événements de force majeure. EVOLEN ne saurait être tenu pour responsable, en aucune manière, sur des questions relevant de la décision des organisateurs, y compris sur des changements de date ou de lieu de l'exposition.

2/ ANNULATION - REMBOURSEMENT

La société exposante peut annuler, par écrit, la prestation commandée jusqu'au 5 mai 2022. Dans ce cas, les paiements effectués seront remboursés, déduction faite d'un forfait de 10% TTC qu'EVOLEN conservera au titre de ses frais de gestion.

Si EVOLEN reçoit l'annulation écrite après le 5 mai, la société exposante restera redevable de la totalité TTC de la prestation commandée et aucun remboursement ne sera effectué par EVOLEN.

En cas de non-règlement du solde exigible par la société exposante dans le délai stipulé ci-dessus, celle-ci perdra son droit à exposer et à tout autre service associé. EVOLEN pourra remettre en vente la surface initialement réservée. Aucun remboursement des sommes versées ne pourra être réclamé à EVOLEN.

Aucun remboursement ne pourra être réclamé par la société exposante pour une non-occupation de son stand, quelle qu'en soit la raison.

3/ AUTRES CONDITIONS

Les tarifs de réservation d'EVOLEN n'incluent pas les autres frais liés à l'exposition tels que : voyage, visa, hébergement, mobilier supplémentaire, branchement et consommation électriques, transport des marchandises, frais personnels, téléphone/wifi, frais d'inscription au catalogue des organisateurs, taxes douanières, emballages vides/déchets, etc.

4/ AMENAGEMENT – DECORATION DU PAVILLON FRANCE ET DES STANDS

Le décorateur, sélectionné par EVOLEN, gèrera la décoration du pavillon France et des stands du pavillon selon l'option choisie par la société exposante. Le décorateur gèrera aussi les demandes individuelles de l'exposant.

Aucun autre décorateur ne pourra construire et aménager un stand du collectif France.

Les stands seront livrés propres à la société exposante à l'ouverture officielle de l'exposition.

5/ ASSURANCE

Chaque société exposante est tenue d'assurer son personnel, son propre matériel et ses documentations d'exposition, avant/pendant/après l'exposition, contre tout dégât, perte, vol, incendie, explosion dommages accidentels et responsabilité civile.

Date limite des inscriptions : 28 février 2022

Contact: EVOLEN – Chantal BURLLOT – c.burlot@evolen.org – Tel: 01 47 17 60 68